

## Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3. 8°, 11°, 20° et 34° et a. 331.2)

### **Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et ses concordants - Mise en œuvre d'un modèle fondé sur l'accès à l'intention des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte est publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement;*
- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus ;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de modification à l'instruction générale suivante :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.*

## Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **26 décembre 2022**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Marie-Aude Gosselin  
Analyste en fonds d'investissement  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4456  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca](mailto:Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca)

Olivier Girardeau  
Analyste expert en fonds d'investissement  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4334  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca](mailto:Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca)

**Le 27 septembre 2022**